

Macron : Le grand "plan eau" qui fait flop

Face à une sécheresse historique et à la pénurie qui s'annonce pire que celle de l'été dernier, avec des nappes phréatiques très en dessous de leur niveau habituel, Emmanuel Macron sort son « plan eau » : 50 mesures censées prendre le problème à bras le corps, présentées la semaine dernière dans les Alpes. Blast a suivi pendant des semaines sa préparation sous... influence. Enquête et décryptage sur un catalogue de mesures ineffectives dicté par les lobbies.

Ménager l'attente... Dans le domaine du teasing et des effets d'annonce, Emmanuel Macron est passé maître. Annoncé depuis des semaines et retardé à plusieurs reprises, d'abord prévu début 2023 à l'occasion des « Carrefours de l'eau » organisés chaque année à Rennes, le plan sécheresse du gouvernement avait été remis à plus tard à la demande de l'Élysée. On l'attendait encore le 22 mars dernier lors de la journée mondiale de l'eau, qui offrait une fenêtre de tir idéale. Crise politique oblige, l'affaire avait dû être encore décalée. Et finalement le voilà, présenté jeudi dernier par le chef de l'État sur les rives du lac de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes).

En août 2022, la France a chaud. Le soleil (de plomb) cogne, les Français suent et les terres s'assèchent - un phénomène inquiétant, sans revenir jusqu'au cauchemar des incendies dans les Landes. En pleine canicule, les alertes remontées par les élus et les préfets se multipliant, Elisabeth Borne annonce la mise sur orbite d'une « planification écologique » plaçant l'eau au cœur de ses priorités. On sait aujourd'hui que près de 700 villages ou petites villes ont souffert de pénuries d'eau potable, chiffre qui à l'époque avait été minoré. Pendant plusieurs semaines, certaines populations avaient dû être alimentées par des citernes ou de l'eau en bouteille livrée par packs.

Diagnostiques clairement tracés

Le coup de chaud de l'été 2022 passé, le chantier est lancé opérationnellement le 29 septembre par Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique, et sa secrétaire d'État Bérangère Couillard, avec une phase de consultation. Début janvier 2023, les contributions de ces groupes de travail, comme celles des comités de bassin (des instances de concertation à l'échelle locale rassemblant opérateurs, État, collectivités, ONG, industriels, agriculteurs et consommateurs), sont présentées à la secrétaire d'État dans le cadre du Comité national de l'eau (un organe consultatif placé sous l'autorité du ministère de la Transition).

De ces travaux et de leurs conclusions remises à Bérangère Couillard se dégagent « des diagnostics clairs et des propositions de solutions », « notamment autour de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) et du développement de la télérelève », se félicite la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) dans sa lettre publiée en mars dernier.

La FP2E fédère 6 entreprises membres dont les multinationales Veolia, Suez et Saur. Ce lobby influent a participé activement à cinq des groupes de travail - sur la gestion des sécheresses, sur les usagers, la sobriété, le grand cycle de l'eau et les pollutions diffuses. L'occasion de pousser ses intérêts. À la sortie de la consultation, la FP2E pointe aussi « les blocages à lever », « relatifs notamment au financement, à la complexité des démarches administratives ou encore à la durée des autorisations ». Des freins « décourageants pour les porteurs de projet », note-t-elle.

En réalité, cet investissement vient de loin. La FP2E, et avec elle les géants privés de l'eau, pousse ses pions depuis des mois : avant la présidentielle de 2022, ce syndicat patronal avait présenté aux candidats son « programme ». Dès lors, tout était dit et la « feuille de route » tracée. Elle n'a pas changé depuis.

Un gouvernement bien irrigué

En France, la dernière grande loi sur l'eau date de 2006. Depuis, les effets du changement climatique sur le cycle hydrologique se font sentir, beaucoup plus puissamment et rapidement qu'on ne le pensait il y a encore quelques années. Résultat, l'édifice institutionnel de la gestion de l'eau à la française, qui a vu le jour à l'orée des années soixante, craque de toute part.

Pourtant, personne ne veut ouvrir la boîte de Pandore que représenterait nécessairement l'élaboration d'une nouvelle loi. Celle-ci imposerait en effet de mettre au premier rang des discussions la question explosive de l'évolution du modèle agricole productiviste. Un sujet très actuel, le récent week-end de guerre civile dans un champ des Deux-Sèvres en étant une sidérante démonstration, autour de la question des méga-bassines. Et surtout un casus belli pour la FNSEA, très en cour à l'Élysée.

Le plan présenté en grande pompe par Emmanuel Macron au lendemain de la pénible et interminable séquence sur les retraites a été bien irrigué. Pour parvenir aux 53 mesures qu'il exhibe, on a exhumé tout ce qui traînait au fond des placards depuis des lustres, afin de susciter un effet « waouh ». Ce catalogue ne fera pas illusion bien longtemps, comme on s'en apercevra rapidement, dès cet été. Il est le produit d'un véritable opéra-bouffe qui a vu tous les lobbies intéressés s'atteler dans l'urgence à la rédaction de rapports, de contributions et de propositions dont le contenu laisse dubitatif. Ils s'y sont mis, tous sans exception.

• 4 Pour les agriculteurs : 30 M€ supplémentaires par an seront consacrés au soutien des pratiques agricoles économes en eau (émergence de filières peu consommatrices d'eau, irrigation au gouttes à gouttes, etc.). 📅 À partir de 2024

• 6 Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économiques et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires. 📅 Dès 2024

Mesures 4 et 6 du Plan eau, pack « Économiser l'eau pour tous les acteurs »... Pour l'agriculture, les fabricants de goutte à goutte seront contents. Ridicule : le goutte à goutte est totalement marginal. Pour les citoyens, la mesure veut dire sponsoriser les magasins de bricolage...

Cet activisme n'est pas nouveau. C'est même un grand classique qui a débouché jusqu'à présent sur une série de grand-messes pour rien – des Assises en 2018-2019 au Varenne de l'eau du ministère de l'Agriculture en 2021-2022 (qui déroulait le tapis rouge à la FNSEA), avant que l'Académie des technologies ne s'y colle à son tour fin 2022. Une litanie sans rien changer qu'Emmanuel Macron n'a pourtant pas manqué de rappeler la semaine dernière, les énumérant pour s'en féliciter : « dès le mois de septembre, on a tiré les leçons, lancé les travaux, le ministre l'a rappelé, s'appuyant sur ce qui avait été fait dès il y a cinq ans ».

Un plan « Copytop »

Pour permettre au président de la République de sortir sa tête de l'eau et marcher sur le lac de Serre-Ponçon, une véritable usine à gaz s'est mise en branle à un train d'enfer. Depuis l'automne dernier, les contributions se sont ainsi empilées les unes sur les autres : mission d'information de la commission des affaires économiques du Sénat, copieux rapport du groupe prospective de la Chambre haute, propositions de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), du Comité national de l'eau - un organisme baroque, repaire de tous les lobbies, placé sous l'autorité du ministère chargé de la Transition écologique – ou encore, dernières en date, celles d'une autre commission sénatoriale. Sans oublier les 48 propositions du Comité de bassin Seine-Normandie le 3 février, avant l'audition organisée le 15 du même mois par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat (encore) !

• 9 Chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages. 📅 Dès 2023

• 11 Il sera progressivement mis fin aux autorisations de prélèvement au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versants dits en déséquilibre. 📅 Au fur et à mesure du renouvellement des autorisations (qui s'échelonne jusqu'en 2027)

Mesures 9 et 11 du Plan eau, pack « Mieux planifier » ... Ça fait juste vingt ans que tous les bassins ont déjà élaboré des plans... Pour ce qui est de progressivement " mettre fin aux autorisations de prélèvement ", c'est sûr que quand il n'y a plus d'eau... on ne peut plus prélever !

Au final, cette bataille d'experts s'est dénouée dans des réunions interministérielles (les « RIM ») opposant classiquement l'écologie, l'agriculture, Bercy, la DGCL du ministère de l'Intérieur,

le tout sous la férule de Matignon - dont l'occupante connaît le sujet. « Béchu et Couillard n'y connaissent rien, c'est Borne qui pilote tout depuis le début », confirme une source proche du dossier.

L'analyse de cette production frénétique de nos collègues d'experts, qui se sont copiés sans vergogne sous l'air du « y'a qu'à-faut qu'on », est édifiante. S'ouvre alors sous nos yeux l'étendue affolante de tout ce qui aurait dû être fait, ne l'a pas été et reste donc à faire - avec les remises en cause drastiques que cela implique.

Depuis une quinzaine d'années, tous les organismes de recherche impliqués dans la question de l'eau, comme les inspections des administrations centrales, ont publié des centaines de rapports parfaitement informés, qui détaillent par le menu la montée des périls comme les mesures qui devraient être prises pour y faire face. En pure perte. Rien ne change, *business as usual*.

Pollutions multiformes, pesticides, irrigation à outrance, imperméabilisation des sols, inondations, sécheresses, recul du trait de côte, chute dramatique de la biodiversité... La réalité est un cauchemar. Et l'élaboration aux forceps de ce nouveau « plan eau » illustre une nouvelle fois, jusqu'à la caricature, la « méthodologie » qui voit rituellement la montagne accoucher d'une souris.

• 12 L'installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés sera rendue obligatoire pour tous les prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale).

📅 Lancement d'une expérimentation dans 10 territoires dès 2024, généralisation d'ici 2027

Mesure 12 du Plan eau, pack « Mieux mesurer » ... Autrement dit, jusqu'ici chacun prélevait ce qu'il voulait sans être contrôlé... Heureusement qu'on va pouvoir continuer jusqu'à 2027 !

l Que s'est-il passé, au juste ? Ce qui se passe en réalité depuis des lustres. L'affaire se joue en deux temps :

l'état des lieux d'abord, puis les propositions. L'état des lieux, la phase 1, s'alimente des centaines de rapports disponibles. Rédigés par des fonctionnaires (IGEDD, CGEEAR, IGF, IGA...) ou par des collaborateurs du Parlement, très généralement compétents, ils renvoient les décisions à prendre au politique. C'est à cette étape, celle des propositions, que les choses se grippent. Pour s'en convaincre, il suffit de confronter pour chacun des rapports, et d'un rapport l'autre, l'état des lieux initial aux « propositions » d'actions élaborées. Le constat est accablant : l'intervention du politique neutralise tout espoir d'améliorer quoi que ce soit.

Le sénateur et l'éléphant

Sur le constat tout le monde s'accorde, globalement. A quelques nuances près : la France demeure un pays bien doté, avec des précipitations suffisantes pour répondre à de multiples usages - 32 à 35 milliards de m³ sont prélevés chaque année pour le refroidissement des centrales nucléaires, l'eau potable, l'agriculture, l'alimentation des canaux, l'industrie, etc. Mais les impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau se font déjà sentir, y compris dans les bassins plus septentrionaux, provoquant l'eutrophisation des cours d'eau, l'évaporation à un rythme plus rapide et la diminution des pluies en été.

Et puis, il y a « l'éléphant dans la pièce », selon l'expression du sénateur Renaissance Alain Richard... Corapporteur d'un rapport avec Christophe Jarretie (député Modem de Corrèze jusqu'en juin 2022), Alain Richard désigne ici la mobilisation de la ressource pour les besoins agricoles, qui explosent l'été quand il n'y a plus d'eau... D'où les conflits sur l'irrigation et les bassines, qui ont dépassé la côte d'alerte.



Le 30 mars à Serre-Ponçon. Renaud Muselier, président de la Région Paca et désormais soutien de Macron, micro en main (sur la droite), s'adresse à Emmanuel Macron et Christophe Béchou (à gauche).

Image compte Facebook de Renaud Muselier

Se prononçant en faveur de la multiplication des retenues, ce même rapport souligne pourtant « une autre limite aux stratégies d'économies d'eau pour l'irrigation agricole » : elle « réside dans la manière dont la marge de manœuvre permise par les économies se trouve redéployée. En améliorant le système d'irrigation, on peut mobiliser davantage d'eau pour les plantes à prélèvement égal. La tentation peut être alors de ne pas réduire les prélèvements mais d'augmenter la surface irriguée. Ce risque est d'autant plus fort qu'avec l'élévation des températures et la modification du régime des précipitations certaines cultures historiquement non irriguées qui n'avaient besoin que de l'eau de pluie, comme la vigne dans le Sud-Ouest, ne doivent désormais leur survie qu'à l'installation de dispositifs d'irrigation.

»



Pour les viticulteurs, la gestion du stress hydrique est devenue une question épineuse, qui impose à la filière de reconsidérer ses pratiques et de s'adapter – ici en Camargue, où la terre devient trop saline.

Image BFM TV

Le 5 février dernier, on a appris que la région Occitanie et six départements du Sud-ouest (Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Lot et Landes) venaient de recapitaliser à hauteur de 24 millions d'euros la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG). Spécialisée dans les barrages et les bassines, cette société d'aménagement régional était en quasi-faillite. L'an dernier, sa gestion désastreuse a été sévèrement étrillée par la chambre régionale des comptes. Objectif de cette opération de sauvetage de la CACG ?

« S'armer face au manque d'eau », notamment en « augmentant la capacité des réserves existantes » ...

Les diktats de la FNSEA

Dans les débats autour de la crise de l'eau, on parle aussi beaucoup des « solutions fondées sur la nature ». Ça fait écolo à tout crin. « Cela implique d'aller à l'encontre de la tendance à l'artificialisation des sols, de désimpermeabiliser, en particulier en milieu urbain, pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie ou encore apporter de la fraîcheur dans les villes lors des pics de chaleur », édicte le rapport de la commission des affaires économiques du Sénat. Problème, on oublie de dire que le principe du « zéro artificialisation nette » a suscité sur le terrain une véritable bronca des élus, de toute obédience, qui ont engagé un bras de fer avec le gouvernement sur le sujet.

Notre éléphant, celui du sénateur Richard, est lui aussi au cœur des débats. « L'agriculture est le principal consommateur d'eau, indispensable à la pousse des plantes et à l'abreuvement du bétail, relève le Sénat. Mais l'adaptation des pratiques au changement climatique est encore trop lente et la transition vers l'agroécologie doit être accélérée à travers tous les leviers possibles : formation, aides apportées par le premier ou le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC), recherche appliquée et expérimentation des nouvelles pratiques ».

Des mesures et solutions de bon sens ? Probablement, sauf que le courant majoritaire de la profession agricole, incarné par la FNSEA, continue à s'opposer avec succès à toute évolution structurelle du modèle productiviste dominant et impose ses diktats à tous les gouvernements. L'actuel ministre de l'Agriculture Marc Fesneau l'a lui-même reconnu à mi-mots dans un récent article de Libération.

- **14** Face aux investissements importants à faire pour réduire les fuites (170 collectivités points noirs avec des taux de fuites supérieurs à 50%) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable (notamment les 2000 communes ayant connu des tensions en 2022), 180M€/an d'aides supplémentaires des agences de l'eau seront dédiées au petit cycle de l'eau, conditionnés à une amélioration durable de la gestion de leur patrimoine. Les aides des agences de l'eau aux collectivités seront conditionnées à des objectifs de performance de gestion de leur patrimoine.
📅 Dès 2024

Mesure 14 du Plan eau, pack « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable » ... On ne va évidemment pas taxer Veolia, Suez et Saur, qui ont fait disparaître pendant des décennies des milliards d'euros destinés à changer les tuyaux...

Un autre sujet est lui aussi systématiquement évacué des « solutions ». Il mériterait qu'on y réfléchisse, pour reconsidérer le sujet dans son ensemble : chaque année, pour « équilibrer les fonds publics », l'État prélève 300 millions d'euros depuis quinze ans dans les caisses des agences de l'eau. « Les consommations domestiques d'eau potable, sur laquelle les redevances sont assises, sont sollicitées pour financer des domaines de plus en plus variés touchant de plus en plus au grand cycle de l'eau, et de moins en moins à la modernisation des stations d'épuration ou à la modernisation des réseaux de distribution d'eau potable, pourtant vieillissants », pointent ainsi les deux co-présidents du groupe de travail «

Redevances des agences de l'eau et atteintes à la biodiversité ».

En 2022, le duo Richard-Jarretie envisageait de compenser ce manque à gagner par la création d'une nouvelle taxe (assise sur la taxe d'aménagement départementale). Leur proposition de loi, qui aurait dû être adoptée en loi de finance rectificative, sera finalement sèchement rejetée par Bercy.

La fuite politique

Autrefois, « l'eau était gérée directement par les maires dans des syndicats intercommunaux à échelle humaine », mais « les regroupements de structures conduisent à dépolitiser l'eau », constate le rapport des deux parlementaires sur la question de la gouvernance. Résultat de cette évolution, « l'eau n'est plus que rarement une question politique débattue lors des campagnes électorales locales ».

Désormais, « le pouvoir est passé du côté des techniciens. » « La politique de l'eau est dépolitisée et renvoyée à la recherche des meilleurs choix techniques possibles, constatent Jarretie et Richard. Les maires des grandes villes, les présidents des grandes intercommunalités ne siègent plus que rarement dans les organismes chargés de (sa) gestion. Ils y délèguent des élus, certes compétents, mais dont le poids politique propre est minime et qui n'ont pas tellement d'autre choix que de suivre les orientations de la technostucture de l'eau. »

- **15** Les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles seront levés

à la fois dans l'industrie agro-alimentaire, dans d'autres secteurs industriels et pour certains usages domestiques, dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

📅 Dès 2023

Mesure 15 du Plan eau, pack « Valoriser les eaux non conventionnelles » ... Et qui va contrôler l'innocuité des eaux usées traitées (Re-use) ?

Parallèlement, cette dépossession d'une question éminemment politique s'accompagne d'une surenchère. Elle concerne la recherche et l'innovation, a priori louables sauf quand elles deviennent le paravent et le prétexte à l'inaction. Depuis une quinzaine d'années, les multinationales Veolia, Suez et Saur mènent avec succès un lobbying opiniâtre pour promouvoir une fuite en avant technologique. Censée apporter des solutions miracles, par exemple pour la réutilisation des eaux usées ou la recharge artificielle des nappes phréatiques, elle contribue en réalité au statu quo, pour ne rien changer aux pratiques délétères

qui sont pourtant à l'origine de la dégradation croissante de la qualité de la ressource.

Face à la production de ce discours et à cette fibre du tout technologique, difficile de résister. Pour deux raisons. « La compréhension des mécanismes de la politique de l'eau, tant dans ses aspects techniques qu'organisationnels est particulièrement ardue », soulignent Alain Richard et Christophe. Certes, « les SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ndlr) et les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, ndlr) sont soumis à l'avis du public. Les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau font l'objet d'enquêtes publiques dont les éléments sont mis à disposition de tous sur les sites Internet des préfetures. Mais seuls quelques « initiés » sont capables de maîtriser les nombreux paramètres en jeu ». Face à cette complexité et au jeu des lobbies, les administrés sont désarmés : « La transparence des procédures ne garantit pas la participation du public et l'appropriation des enjeux à une grande échelle. » Par ailleurs, en matière de gouvernance encore, l'équilibre et les relations national/local ne se soldent pas vraiment en faveur de l'implication des échelons au plus près des administrés.

Doit-on réfléchir et envisager de décentraliser l'action publique, pour plus d'efficacité ? Un nouveau vœu pieu. La Macronie méprise les 570 000 élus locaux français. Dans la pratique, ce sont désormais les préfets, et surtout les préfets de région, qui ont la haute main sur des politiques publiques revues à l'aune du libéralisme le plus échevelé.

- **23** Tous les captages seront dotés d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).
📅 d'ici juillet 2027

- **26** La planification sur produits phytopharmaceutiques (Ecophyto2030) déclinera en

France cette même approche relative à la limitation de l'usage des intrants dans les aires d'alimentation des captages.
📅 2023

Mesures 23 et 26 du Plan eau, pack « Prévenir les pollutions » ... Un plan de gestion de la sécurité sanitaire, jusqu'ici... ce n'était pas le cas ? Et pour la limitation des intrants, à condition de limiter, on peut donc... balancer des pesticides sur une aire d'alimentation d'eau potable !

Un déluge de com

Le 23 février dernier, Christophe Béchu et Bérangère Couillard présidaient le premier comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) de l'année. Objectif affiché ? « Informer les représentants des usagers sur la situation hydrologique actuelle et projetée en anticipation de risques potentiellement significatifs de sécheresse » ...

Pareille langue de bois n'augurait rien de bon, ou plutôt admirablement ce qui allait suivre cet interlude comme quand les deux membres du gouvernement, 24 heures plus tard, expliqueront qu'ils vont décider avec les préfets de mesures de restrictions... « soft ». Le lendemain de cette

pseudo-annonce, Le Monde consacre son éditorial aux périls qui menacent, appelant face à l'urgence à la sobriété des usages. Comme un coup de pied à l'âne.

En ce début d'année 2023, le rouleau compresseur de la com gouvernementale s'emballe. À donner le tournis. La veille de la réunion du CASH, le 22 février sur France Info, le ministre Béchu déclare la France « en état d'alerte ». Le samedi 25 février, en visite au Salon de l'agriculture, Emmanuel Macron en appelle à un « plan de sobriété sur l'eau » et invente les « rétentions collinaires » jusque-là... inconnues.



Le président de la République dans la cohue du salon de l'agriculture, le jour de l'ouverture de l'édition 2023.

Image compte Instagram Emmanuel Macron

Le lundi 27 février, Christophe Béchu, à nouveau, réunit les préfets coordonnateurs de bassin. La semaine suivante, il est en visio avec les 100 préfets de département. Dix jours plus tôt, la troisième mission d'information sénatoriale mobilisée auditionnait des directeurs d'agences de l'eau. En outre, pour tirer les enseignements pratiques de la sécheresse historique de 2022, une mission est confiée aux inspections générales, charge à elles d'établir un retour d'expérience auprès de l'ensemble des acteurs et usagers et de formuler des propositions d'amélioration. La mission, en cours, devrait rendre ses conclusions au 1er trimestre 2023.

 ÉLYSÉE

30 mars 2023 - Seul le prononcé fait foi
[Télécharger le .pdf](#)

Discours du Président de la République.

Le deuxième grand axe, c'est la lutte contre les fuites et la modernisation de nos réseaux. Dans de nombreux territoires, nous avons des réseaux d'eau qui connaissent des fuites très importantes. A l'échelle nationale, on a 1 litre sur 5 qui est perdu à cause des fuites. 1 litre sur 5, ce qui est inacceptable. On a dans certains territoires 1 litre sur 2 qui est perdu. C'est le but, je le disais, de la mobilisation de 180 millions d'euros qui sont d'ores et déjà actés, qui seront chaque année confirmés pour résorber nos fameux points noirs et permettre d'avancer. Tout cela a été très bien identifié au moment des deuxièmes Assises de l'eau.

Et au-delà de ce financement sur nos points noirs qui est la priorité, on va aussi mobiliser la Banque des territoires et la Caisse des dépôts et consignations pour lancer un grand plan sur nos infrastructures. Parce que tout ça, c'est le fruit de quoi ? De sous-investissements historiques. Et pourquoi on se retrouve collectivement dans cette situation ? C'est que pendant très longtemps, on s'est habitué à ne plus investir dans nos réseaux d'eau et à ne plus vraiment payer le vrai prix de l'eau, -si on se dit les choses entre nous-, collectivement, à l'échelle du territoire. Il y en a qui se sont adaptés plus vite que d'autres, mais c'est ça la réalité.

Le 22 février 2023, après avoir déclaré le pays « en état d'alerte », le ministre de la Transition prône des mesures de restrictions... « soft ».
Image France Info.

1 Des « solutions »

ineptes

Cette mise en scène à grand spectacle se distingue principalement... par son inanité : loin de répondre aux enjeux d'une crise systémique, il s'agit en s'appuyant sur des « évidences » (qui n'en sont pas) de « vendre » du vent en agitant des « solutions » (qui n'en sont pas) tout en promouvant une fuite en avant technologique qui elle va rapporter des milliards aux *usual suspects* du secteur...

Le 11 mars, invité sur le plateau de TV5Monde, Christophe Béchu tease la prochaine présentation du plan eau du gouvernement. « Il est très complet », s'auto-félicite le ministre. Images TV5Monde

À Savines-le-Lac, dans ses mesures phare, Emmanuel Macron a notamment insisté jeudi dernier sur la nécessité de lutter contre les fuites pour atteindre les objectifs fixés - et « faire 10% d'économie d'eau ». En les réparant ?

Édifié depuis la moitié du XIX^{ème} siècle, le linéaire du réseau français d'adduction d'eau atteint quelque 880 000 kilomètres. Estimé à 1 000 milliards d'euros, ce patrimoine national a été à l'origine largement financé sur fonds publics, avant l'invention de la facture d'eau. Propriété des collectivités locales, son taux de renouvellement est en deçà de ce qu'il devrait être idéalement (1% par an), calé logiquement sur la durée de vie des tuyaux.

« Parce que tout ça, c'est le fruit de quoi ? a fait mine de s'interroger Emmanuel Macron la semaine dernière. De sous-investissements historiques. Et pourquoi on se retrouve collectivement dans cette situation ? C'est que pendant très longtemps, on s'est habitué à ne plus investir dans nos réseaux d'eau ».

Extrait du discours présidentiel prononcé par Emmanuel Macron le 30 mars.

Image Présidence de la République

Face à cette situation, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi « Grenelle II ») a introduit deux dispositions : l'obligation tant pour les services d'eau que d'assainissement d'établir pour fin 2013 un descriptif détaillé de leurs réseaux d'une part, et l'obligation pour les services de distribution de définir un plan d'actions dans les deux ans lorsque les pertes d'eau en réseaux sont supérieures au seuil fixé par décret (n° 2012-97 du 27 janvier 2012).

En clair, si son réseau est excessivement percé, la collectivité sera pénalisée en se voyant imposer un doublement de la redevance « prélèvement » perçue par les agences de l'eau sur les factures des usagers. Par ailleurs, plus « incitatif », la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignations) a ouvert ces dernières années une ligne de crédit de 2 milliards d'euros « [d'] Aqua prêt ». Les collectivités sont donc invitées à s'endetter pour changer leurs tuyaux. Succès mitigé jusqu'à aujourd'hui.

Pour donner la mesure du problème, il est utile de savoir que changer un kilomètre de tuyau coûte entre 50 000 et 200 000 euros. Depuis trois ans, regroupées sous la bannière « Canaliseurs de France », les entreprises du secteur ont augmenté leurs tarifs de 30 à 40%.

Autrement dit, une fois ces éléments précisés, aucune progression sensible n'est à attendre sur la question des fuites. Il va donc falloir trouver ailleurs.

D'autant que si Emmanuel Macron annonce des financements (180 millions d'euros par an « sur nos points noirs »), il s'est bien gardé de préciser l'origine de ces fonds (*en encadré*).

Les eaux usées, plan juteux des majors

Devant les élus, face aux Alpes qui le toisaient, le chef de l'État a insisté sur une autre mesure forte : il faut « investir massivement dans la réutilisation des eaux usées », a-t-il asséné avec un air entendu.

Réutiliser les eaux usées ? Encore une fausse bonne idée « frappée au coin du bon sens ». Pour le mesurer et se faire une idée de l'annonce présidentielle, il faut là aussi comprendre de quoi il s'agit. Cette idée est en réalité promue depuis une vingtaine d'années au fil d'un lobbying effréné de Veolia, Suez et de la Saur.

- **32** La filière de génie écologique a développé un savoir-faire en matière de **reconstitution de milieux naturels**, de restauration de milieux dégradés et d'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes. Suite au bilan du premier plan national de la filière, datant de 2012, un travail de fond sera engagé avec les acteurs pour actualiser et redynamiser ce plan.
📅 **Dès 2023**

Mesure 32 du Plan eau, pack « Restaurer le grand cycle de l'eau pour restaurer la fonction filtre de la nature » ... Après avoir tout bousillé, on va donc recevoir des sous pour en refaire des faux.

Concrètement, il existe aujourd'hui à peine 80 unités de « réutilisation des eaux usées traitées » (REUT) dans l'hexagone, pour plus de 22 330 stations d'épuration, de la petite installation qui traite les rejets de quelques centaines d'utilisateurs aux complexes géants implantés dans les métropoles.

Le traitement des eaux usées n'a pas pour objectif de la rendre potable. Avant d'être traitée, cette eau usée reçoit un prétraitement afin d'éliminer le sable et les autres matières en suspension. Le processus consiste ensuite à opérer des filtrations et traitements (mécanique, biologique, physico-chimique...) avant de la rejeter d'une qualité acceptable, fixée par la réglementation, dans le milieu naturel (les lacs, les rivières, la mer, etc.).

L'épuration classique, dite par boue activée, s'inspire du domaine naturel. Plus précisément des rivières, qui développent des boues au sol afin de supprimer la pollution - elle s'en nourrit. Dans une installation traditionnelle, on fournit de l'oxygène à la boue pour satisfaire ses besoins énergétiques et on la laisse se nourrir, avant de la séparer de l'eau traitée à l'aide d'un clarificateur. Les filières les plus modernes peuvent aujourd'hui compter jusqu'à 10 étapes de traitement successives, jusqu'aux ultra-violet (UV).

Plus coûteux et bien moins répandu, le traitement membranaire repose sur le même principe, mais au lieu d'utiliser un clarificateur les membranes filtrent la liqueur mixte.

Avec la REUT, il s'agit de mobiliser des traitements complémentaires pour améliorer la qualité de l'eau usée. L'objectif n'est plus de la rejeter dans le milieu naturel mais de l'utiliser pour l'irrigation, l'arrosage des espaces verts, des golfs ou la réalimentation des nappes phréatiques, des captages ou des réserves qui servent à produire de l'eau potable, comme Veolia l'expérimente à grande échelle en Vendée.

Revers de la médaille, c'est... autant d'eau qui ne revient pas au milieu, qui en a pourtant besoin, les rivières comme les nappes phréatiques, pour le maintien du cycle naturel - sans négliger les inquiétudes suscitées par le contrôle sanitaire des eaux ainsi « réutilisées » par ses usagers. Sur ce terrain, les expérimentations citées en exemples par les défenseurs de l'usage de la REUT pour l'irrigation dans le sud de l'Espagne ou en Italie (jusqu'à 10% des eaux usées y sont retraitées) montrent plutôt le chemin à éviter : les systèmes hydrologiques concernés y ont été gravement dégradés par un recours intensif à la REUT...

- **33** Chaque sous-bassin versant sera doté d'**une instance de dialogue (CLE)** et d'**un projet politique de territoire** organisant le partage de la ressource.
📅 **D'ici 2027**

Mesure 33 du Plan eau, pack « Restaurer le grand cycle de l'eau pour restaurer la fonction filtre de la nature » ... Ce sera comme maintenant, on l'appellera juste autrement.

On retrouve ici encore les mêmes à la manœuvre. Car pour Veolia, Suez et Saur, nouveaux usages « non conventionnels » veut dire d'abord et surtout nouvelles filières, nouvelles technologies, donc nouveaux marchés... Ces lobbies ont déjà convaincu le gouvernement qu'il fallait « faire sauter les entraves réglementaires qui pénalisent le développement des projets ». Comme en atteste le décret publié le 11 mars 2022, censé encadrer cette pratique, réputée « incontournable » pour répondre aux tensions qui se font jour sur la disponibilité des ressources en eau.

Construire des bassines ?

La question de l'irrigation de l'agriculture est devenue sensible à l'aube des années 2000, dans plusieurs grandes régions françaises - la Charente, le Sud-Ouest, la Beauce, la Picardie, terres d'élection des grandes cultures irriguées. Alors que le changement climatique affecte déjà le cycle hydrologique, la fuite en avant d'un modèle agricole productiviste délétère va dès lors entrer en contradiction avec une gestion soutenable de la ressource en eau.



Le ministre de la Transition écologique, le 30 mars lors de la présentation du Plan eau.
Image Présidence de la République

L'impasse s'est faite jour dans le courant des années 80 quand l'État a considéré que tout prélèvement au-dessus d'un certain seuil devait faire l'objet d'une déclaration à ses services, après avoir délivré des autorisations au coup par coup, sans aucune limite, pendant des décennies. Une situation intenable.

Chaque été, les préfets d'une vingtaine de départements prennent de manière récurrente des arrêtés sécheresse et 30% du territoire métropolitain est considéré en déficit structurel. « On a une quinzaine de départements, dont les Hautes-Alpes d'ailleurs, qui sont d'ores et déjà placés en vigilance », a rappelé le président de la République la semaine dernière. « On a ensuite une dizaine de départements qui sont d'ores et déjà en alerte ou alerte renforcée dans certaines zones », a-t-il encore ajouté.

La récente actualité, avec le choc des images de Sainte-Soline, a définitivement popularisé le sujet des grandes bassines. Mais, au juste, qu'est-ce qu'une bassine ? Cet ouvrage de stockage d'eau pour l'irrigation est constitué de plusieurs hectares de bâches en plastique retenues par des remblais de 10 à 15 mètres. Mais il ne se remplit pas avec de l'eau de pluie en hiver : avec une pluviométrie moyenne de 800 mm par an, il faudrait... 15 ans pour la remplir. Elle n'est pas davantage alimentée par de l'eau de ruissellement, comme celle des crues - comme le sont les retenues collinaires. Les bassines sont donc remplies par l'eau des nappes phréatiques, ce à quoi s'opposent les militants mobilisés le 25 mars dernier dans les Deux-Sèvres. Il faut compter 2 mois pour remplir une bassine avec des pompes travaillant à 500m³/H.

• 41 La Banque des territoires mettra en place une nouvelle génération d'Aquapréts à taux bonifié pour les collectivités territoriales, couplée à une offre d'accompagnement de bout en bout
📅 2023

Mesure 41 du Plan eau, pack « Assurer une tarification et un niveau de financement de la gestion de la ressource en eau adéquats » ... Autrement dit, les collectivités vont devoir emprunter pour financer le plan gouvernemental. Et comme elles se financent via la facture d'eau, c'est l'utilisateur qui va payer.

Une fois capturée, l'eau est exposée au soleil, à l'évaporation et à la prolifération bactérienne ou algale. Elle servira alors principalement à irriguer du maïs destiné à nourrir le bétail, dont une bonne partie sera exportée avant que nous réimportions le bétail qui s'en nourrit. On dénombre aujourd'hui une bonne quarantaine de sites avec des grandes bassines (ou des projets) sur le sol national.

Depuis un demi-siècle, on se débarrassait au printemps de l'eau « excédentaire » pour pouvoir effectuer les semis. On a drainé prairies et zones humides, « rectifié » les rivières pour évacuer l'eau. Ces opérations ont eu pour résultat une diminution des prairies et une augmentation de l'assolement en céréales. Mais à force d'évacuer l'eau, on a commencé à subir les sécheresses et les irrigants ont commencé à pomper l'eau des nappes.

La loi NOTRe à la poubelle ?

- **50** Un outil simple d'accès et d'utilisation sera déployé afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'usager, et les éco-gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale.
📅 Lancement de la version bêta d'ici l'été 2023

Comme si ça ne suffisait pas, la loi NOTRe de 2015 - loi phare du mandat Hollande qui avait pour objectif de rationaliser l'organisation des 35 000 services d'eau et d'assainissement français jusqu'alors gérés par les communes, en transférant ces compétences aux intercommunalités - n'a cessé d'être détricotée par les élus locaux qui n'ont jamais accepté d'être privés de leurs prérogatives.

Après trois premières lois rectificatives, une quatrième offensive est venue du Sénat : la chambre haute examinait le 15 mars une nouvelle proposition de loi qui prévoit que même si les compétences ont déjà été transférées il serait

possible de revenir en arrière, même pour les interco ayant procédé à la prise de compétences ! « On ne pourrait rêver pire pour créer un bordel ingérable », soupire un haut responsable de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur.

- **46** L'étude Explore 2, qui actualisera les projections hydrologiques à partir des dernières publications du GIEC, sera complétée d'une étude prospective sur l'évolution de la demande en eau en France.
📅 D'ici 2024

- **48** Un volet eau de France 2030 couvrira l'ensemble de la chaîne de valeur et des usages liés à l'eau (gestion de la ressource brute, usages de l'eau, maîtrise de la donnée et de son analyse, traitement des eaux), comme soutien transversal aux innovations des entreprises françaises.
📅 À partir de 2023

Mesures 46 et 48 du Plan eau, pack « Investir dans la recherche et l'innovation » ... Pour la 46, au moins voilà des gens qui auront du travail. Concernant la 48, Veolia, Suez et Saur applaudissent des deux mains !

Dans son rapport annuel 2023, la Cour des comptes a posé le dernier

clou au cercueil, dans le chapitre qu'elle consacre à la politique de l'eau en France. Conclusion d'une enquête d'ampleur menée avec les treize chambres régionales, le texte n'y va pas de main morte pour dénoncer cette mascarade : « Elle est incohérente [et] inadaptée aux enjeux de la gestion quantitative de la ressource », fulmine-t-elle. Cette politique, telle qu'elle est menée, souffre de « la complexité et du manque de lisibilité de son organisation », constatent les sages.

La Cour fustige, les lobbies dansent...

Exemple ? Près de la moitié des sous-bassins hydrographiques ne sont pas couverts par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), dont l'élaboration... conditionne pourtant la mise en œuvre concrète des orientations du Sdage.

« Lorsqu'ils existent, le contenu de ces schémas n'est pas toujours satisfaisant en raison de leur durée moyenne d'élaboration, proche d'une dizaine d'années, de l'ancienneté des données sur lesquelles ils s'appuient et de l'absence d'objectifs de réduction des consommations d'eau », pointent les magistrats financiers. Face à ces constats d'une sévérité sans précédent, la Cour des comptes demande donc de la « clarifier » en suivant mieux la géographie de l'eau et recommande de la (re)structurer autour du périmètre des sous-bassins versants.

Mesure 50 du Plan eau, pack « Mieux informer, prévenir les situations de tension » ... On n'a pas fini de rigoler si ça marche aussi bien que Parcoursup.

Mais qu'importent ces sombres augures et leurs appels... Le 22 mars, on se réjouissait, c'est bien là l'essentiel : Canaliseurs de France - les marchands de tuyaux qui réclament de 3 à 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires chaque année - organisaient un grand raout : une « matinée de l'eau » avec pour « grand témoin » l'incoutournable Erik Orsenna, l'homme... qui se vantait de faire commerce de son entregent dans un portrait criant de vérité publié en 2016 par M le Monde. Le ton était donné.



« Lorsque la sécheresse s'annonce et que les difficultés sont là, chaque geste compte » ... Beau comme du Macron un jour de 30 mars 2023, devant la retenue d'eau du barrage de Serre-Ponçon.

Image Présidence de la République

Dans ces conditions, après avoir observé pendant des mois ce qui se passait en coulisses, et constaté l'omniprésence de lobbies toujours plus offensifs, on ne pouvait s'attendre qu'au pire à l'annonce du fameux plan eau du gouvernement. A la lecture du document diffusé dans la foulée du discours d'Emmanuel Macron, on doit le dire, on n'a pas été déçu. Entre énièmes déclarations d'intention (jamais suivies d'effets), camouflage du réel, empilement de gadgets ineptes - le baromètre de ceci, le thermomètre de cela... -, le président de la République s'est fait le VRP d'un « plan waouh ». Présenté comme la « modernisation sans précédent de notre politique de l'eau », il tient en réalité du concours Lépine et du catalogue de la Redoute.

À la sortie, une (seule) chose est acquise : l'été sera chaud. Et l'exercice d'esbroufe ne règlera rien.

Une escroquerie en bande organisée

Le dispositif présenté dans une mise en scène grandiloquente par le président de la République sur les rives du lac de Serre-Ponçon, censé nous préparer à entrer dans une ère de « sobriété » des usages de l'eau, n'atteindra aucun de ses objectifs. Concocté dans les arrières-cuisines de Veolia et de la FNSEA, le catalogue de 53 « solutions » vendu par des communicants à bout de souffle se limite à recycler des mesures déjà existantes, changeant leur nom pour camoufler leur échec cinglant, ou à promouvoir des « innovations technologiques » fumeuses. Le tout en promettant des milliards d'argent public qui n'existent pas puisque l'addition de ces fariboles sera intégralement acquittée par la facture d'eau des usagers domestiques du service public de l'eau et de l'assainissement...



Avant le discours d'Emmanuel Macron dans les Alpes. Image Présidence de la République. La mise en scène - une cohorte de mâles blancs sexagénaires, présidents encravatés de ceci et de cela, entourant Jupiter sur fond de décor alpestre - laissait augurer du pire. On n'a pas été déçus, dans le registre ils ont même réussi à nous surprendre.

La méthode... Mackinsey

D'emblée, une question de méthode interpelle : aucun état des lieux initial, diagnostic sérieux de la situation. On comprend pourquoi. Depuis la dernière loi française sur l'eau de 2006, tout s'est dégradé à une vitesse phénoménale.

Le 15 mars dernier, le rapport annuel de la Cour des comptes, qui passait au trébuchet l'ensemble des politiques publiques après 40 ans de décentralisation, balance une grenade en consacrant 40 pages de son pavé à la politique de l'eau. Le résultat de l'enquête conduite avec treize chambres régionales est sans appel (*lire plus haut*). Pour porter un Plan eau sur les fonts baptismaux, on rêverait mieux.

Seconde question de méthode : quel est le fondement légal de ce catalogue de promesses fumeuses semées à tout vent ? Il n'y en a pas. Pas de loi-cadre, de programmation pluriannuelle, de débat parlementaire...

Mais quand on entre dans le détail des 53 mesures, résumées sur un petit carton de 6 pages dans un charabia grotesque, c'est le vertige : un tiers d'entre elles sont un simple ré-étiquetage de dispositifs et mesures diverses qui existent déjà, et ont tous échoué. On se croirait à l'ouverture de la journée des soldes chez Leaderprice. Le second tiers rassemble des promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent : un inventaire façon Mackinsey gagé sur du vent : chartes, engagements, trajectoire, feuille de route...

Avec le troisième lot, on rentre dans le dur, avec les « innovations de rupture » : réparer les fuites, réutiliser les eaux usées, planter des megabassines partout en n'utilisant pas davantage d'eau, refroidir les centrales nucléaires en circuit fermé (!), créer un « Eco watt de l'eau », mettre des compteurs « intelligents » partout, promouvoir la « tarification progressive » ... Toute une quincaillerie de « solutions frappées au coin du bon sens » qui n'auront aucun impact sur la raréfaction de la ressource, liée aux effets du changement climatique, mais rempliront en revanche les caisses des prébendiers qui ont concocté ce plan de A à Z.

Les faux-monnayeurs

Mais là où on atteint des sommets d'impudence, c'est quand on aborde les rives du financement : 100 millions d'euros par ci, 150 par-là, et 30 par ici, et encore 500 par-là... Une madofferie qui a bien dû faire sourire... le Macron d'avant - le banquier d'affaires.

« Avec les 500 millions d'euros d'argent public que nous allons mobiliser pour les Agences, nous allons générer un effet de levier de 6 milliards d'euros pour les travaux ». L'annonce est belle. C'est, disons-le, une véritable escroquerie (intellectuelle) : l'État, qui annonce via la voix de son maître un véritable déversement « d'argent public » ne va... rien déboursier. Pas un radis.

En effet, c'est l'utilisateur lambda, vous et moi, qui allons solder la note via l'augmentation de notre facture d'eau, sans bien sûr avoir le moins du monde été associés à cette filouterie.

Les six agences de l'eau françaises prélèvent chaque année, via les redevances prélèvement et pollution (en fait il y en a six, mais simplifions) perçues via les factures d'eau de M. Tout le monde, près de 2,2 milliards d'euros. Depuis quinze ans l'État en pique immédiatement 300 millions reversés au budget général, pour « combattre les déficits publics », ce qui en dit long sur l'importance qu'il accorde à la politique de l'eau. Mieux, il a ensuite mis en place un « plafond mordant ». Les agences redistribuent les redevances qu'elles ont perçues aux industriels, agriculteurs et collectivités locales pour les aider à financer leurs projets. S'il reste de l'argent en caisse à la fin de l'année, l'État le récupère aussi !

Comme c'est l'utilisateur de base - vous et moi - qui acquitte 85% des 2,2 milliards perçus chaque année, la plaisanterie a depuis longtemps été jugée saumâtre par la société civile. Rien n'y a fait. Mais c'est grâce à ce système qu'Emmanuel Macron peut aujourd'hui multiplier les promesses, aussi grandiloquentes que mensongères.

That's economy, stupid !

Récapitulons : les agences prélevaient chaque année sur nos factures 2,2 milliards. L'État en piquait aussi sec 300 millions, plus une centaine d'autres, via le « plafond mordant ». Restait 1,8 milliard sur lesquels on a ensuite imputé le financement de la biodiversité et des chasseurs, grands amis de Macron. Il ne faut pas s'étonner par conséquent si tous les objectifs de reconquête de la qualité des eaux ont foiré...

Emmanuel Macron a donc promis un « fort engagement financier de l'État » pour son grand plan eau... Pipeau total. En réalité, l'État va simplement cesser ses prélèvements indus, ce qui ne lui coûtera rien, et pour le reste, pour financer les centaines de millions d'euros annoncés comme s'il en pleuvait, les agences vont relever, à proportion, le taux de leurs redevances payées par les usagers sur leurs factures ! Et le prix de l'eau va donc mécaniquement augmenter partout, au

grand dam des usagers. Qui vont bientôt découvrir la stupéfiante morale de cette arnaque : on me fait faire des économies et ça coûte plus cher ! He oui, *guy : It's the economy, stupid !*

Conjointement, les agences vont devoir réorienter leurs programmes d'intervention, qu'elles ont mis des années à élaborer, ce qui va flanquer une pagaille noire dans un contexte où leurs effectifs, donc leurs capacités d'action, n'ont cessé de fondre.

Le Sne-FSU rappelle ainsi que les 6 agences de l'eau ont perdu en dix ans 18% de leurs effectifs, soit l'équivalent de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (-340 ETPT, entre 2012 et 2023).

Le cap est bien tracé, les Français n'ont qu'à suivre : après Serre-Ponçon, tout schuss sur la Berezina.